

le mot du Maire



Nombreux sont les projets de réformes qui nous interpellent. Régulièrement de nouveaux projets sont lancés, de nouvelles lois voient le jour, quelques fois trop rapidement, sous le coup de l'émotion ou pour faire face à un problème nouveau. Je n'ignore pas que notre société évolue très vite et qu'il faut faire face aux questions qu'elle pose. Je ne suis pas contre les réformes, elles sont nécessaires !

Mais je m'interroge.

Sur le plan de la fiscalité, je prendrai deux exemples qui font aujourd'hui l'objet de nombreuses controverses.

> La taxe carbone

Nous ne pouvons pas rester indifférents devant les émissions de CO₂ qui compromettent à terme la vie sur notre planète. Mais le choix fait, est-il un bon choix ?

Ce nouvel impôt sera-t-il

- **efficace ?** N'étant pas assez dissuasif,

Demain, quelle fiscalité, quels territoires et quelle gouvernance pour ces territoires ?

- **juste ?** Sachant qu'il touchera en premier lieu les foyers qui habitent en dehors des grands centres urbains, qui ont besoin d'un véhicule, pour leur vie familiale ou professionnelle, et ceux qui n'ont pas les moyens de changer le type d'énergie consommée,
- **coûteux ?** En effet, si on se fie aux quelques informations qui nous parviennent, il serait prévu un reversement de l'ensemble de ce nouvel impôt ; alors son coût de gestion ne contribuera-t-il pas au déficit budgétaire déjà trop élevé ?

Cette taxe va exister, alors, elle doit d'abord être un levier :

- pour favoriser, « inciter », voire obliger, nos industriels à mettre sur le marché des équipements et des matériaux moins polluants et moins gourmands en énergie ;
- pour faciliter leur intégration dans tous nos foyers et principalement chez les plus modestes.

> La Taxe professionnelle (TP)

Elle sera supprimée dès 2010 et, pour les collectivités, remplacée par un nouvel impôt la CET (Cotisation Économique Territoriale)

applicable en 2011 ; nous n'en mesurons pas encore les effets. Pour 2010 le produit de la TP sera versé (base 2010, taux 2009) sous forme de compensation par l'État. La CET sera fondée sur deux assiettes distinctes et les mécanismes ne sont pas encore totalement fixés. Nous suivrons de près les débats parlementaires.

En effet, la TP représentait pour de nombreuses collectivités des ressources indispensables pour accompagner leur dynamique*. Et, s'il y a une baisse de ressources, elle sera, à n'en pas douter, reportée sur les autres taxes payées par les habitants (TH, TFB, TFNB**). Enfin, quel sera le coût de cette réforme pour le budget de l'État ? Apportera-t-elle réellement une simplification dans le paysage fiscal, alors que l'on connaît notre propension à fabriquer des lois, fiscales et autres, souvent peu compréhensibles par le citoyen ?

Sur le plan des projets concernant l'aménagement des territoires, les enjeux sont importants.

Je ne suis pas pour les cumuls de mandats. Les représentations et les missions liées à un mandat ont largement de quoi occuper l'élu concerné. >>>

(*) le tableau dans la deuxième page donne, pour Saint-Pavace, la place de la TP et l'évolution des 4 taxes depuis 2002.

(**) TH : taxe d'habitation, TFB : Taxe sur le foncier bâti, TFNB : taxe sur le foncier non bâti.

le conseil Municipal Enfants



Nos 6 nouveaux membres

Léa CAVARGINI ■ Elsa BOITEL ■
Loïc VINCENT ■ Nicolas NORE ■
Malo WELLBROCK ■ Valentin RABOUAN ■

Compte tenu de l'étendue des responsabilités du Conseiller territorial (Conseiller général et régional à la fois) envisagé, le non cumul de mandat devrait être la règle pour que ce mandat puisse être exercé dans de bonnes conditions.

Il est indispensable de simplifier notre millefeuille territorial ! Des étapes doivent être envisagées.

La circonscription cantonale n'a plus raison d'exister ? Ne pourrait-elle pas être remplacée par une circonscription liée aux Communautés de Communes ?

Est-il raisonnable d'avoir aujourd'hui autant de communes ? (375 communes en Sarthe pour 552 000 habitants, ou près de nous, 505

dans l'Orne pour environ 300 000 habitants). Des fusions de communes ne doivent-elles pas être envisagées ?

Et pourquoi nos Communautés de Communes ne seraient-elles pas les communes de demain ? Le projet d'aménagement du territoire en discussion actuellement, prévoit d'adapter le mode de scrutin pour maintenir un lien de proximité avec les élus, et ouvre, entre autre, les portes à de telles hypothèses.

En tout état de cause, 2014 verra pour les municipales, les modes de scrutin modifiés en profondeur pour les communes de plus de 500 habitants, que ce soit pour l'élection des conseillers municipaux ou pour celle des conseillers communautaires.

Vos réactions, vos suggestions pourront nourrir la réflexion des élus qui, demain, vont voter les nouvelles réformes territoriales ou qui devront les mettre en œuvre.

Que sera le SAINT-PAVACE de demain ? dans quel territoire s'inscrira-t-il ? intégré dans une commune élargie ? peut-être, mais surtout pas pour grossir la métropole.

Il nous appartient de suivre l'actualité, de nous informer... les changements sont à notre porte, ils sont indispensables et inéluctables, sachons prendre les virages à temps !

Philippe Poumailloux
Maire

Evolution des 4 taxes entre 2002 et 2009

	TP		TFNB	
	Base	Produit fiscal	Base	Produit fiscal
2002	764 400	84 925	49 700	12 569
2009	1 201 000	139 436	40 600	10 580
Hausse 2009/2002	57%	64%	-18%	-16%

	TFB		TH	
	Base	Produit fiscal	Base	Produit fiscal
2002	1 103 000	181 774	1 623 000	135 845
2009	1 504 000	259 139	2 192 000	192 019
Hausse 2009/2002	36%	42,5%	35%	41%

En 2002, la TP représentait 20,46 % du produit des 4 taxes ;
En 2009, elle en représente 23,19%

■ L'augmentation des bases est liée :

- d'une part à l'augmentation annuelle fixée par l'Etat (par exemple 2,5% en 2009 et prévision de 1,2% en 2010) ;
- et d'autre part à l'augmentation du potentiel : nouvelles constructions, nouvelles implantations ou développement des entreprises.

La diminution de la TFNB est liée aux terrains nouvellement construits ou à l'emprise d'ouvrages publics, mais est largement compensée par la TFB.

Le produit fiscal est obtenu en multipliant la base fiscale par le taux de la taxe fixé par la collectivité. Entre 2001 et 2009, les taux de notre commune n'ont été augmentés que de deux fois 1,5%. ▶

les travaux



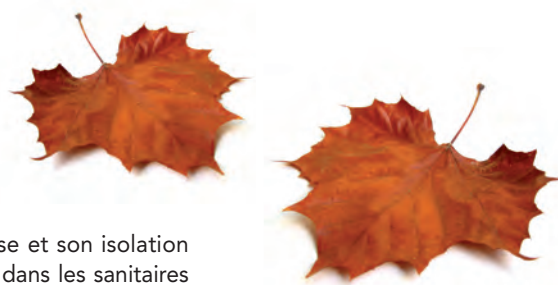
■ ÉCOLES

École Primaire

La peinture d'une 4^e classe et son isolation ont été refaites ainsi que dans les sanitaires des garçons.

École maternelle

- Une première tranche de la réfection de la toiture a été réalisée par l'entreprise Mézanger, charpentier à St Pavace, pour un coût de 22 000 €.



- De nouvelles barrières de sécurité plus esthétiques et plus solides ont été posées devant le portail d'entrée.



III PROMENADES

- Pose de barrières de sécurité sous le pont de la rocade pour protéger les piétons et d'une barrière pour empêcher la circulation de véhicules sur le chemin du Pré Long.
- Pose de barrière à la sortie du Monnet, rue de la Rivière pour mieux sécuriser ce passage.



III ÉGLISE

Remplacement des spots devant l'église et du coffret électrique.

III CIMETIERE

La construction d'un columbarium de 12 cases et de 4 caves-urnes supplémentaires complètent le Jardin du Souvenir.



III SALLE DE LOISIRS

Remplacement des poutres de soutien à l'entrée.

III TENNIS

Réparation des grillages endommagés. ▶



- Aménagement de 4 buts de foot sur le terrain du Dômé. Ces terrains de jeux sont ouverts à tous et permettront de préserver le grand terrain exclusivement réservé aux rencontres de l'équipe de foot locale. Ils viennent compléter des jeux déjà mis en place dans ce secteur (table de tennis de table et parcours vélo).

III ZONE CHAMP FLEURI II

Des barrières ont été posées autour du bassin de rétention pour un coût de 3 600 €.

III MAIRIE

Des fenêtres en PVC et une nouvelle porte améliorent l'isolation du bâtiment.



- Élagage des bords de Sarthe
Nos employés profitent des écourues pour nettoyer les rives du domaine communal. Nous ne pouvons entretenir celles appartenant à des propriétaires privés (tous prévenus par courrier de la date des écourues) ou à des communes limitrophes.



la voirie

- III La mise en impasse du chemin des Ruches permettra aux seuls riverains de l'utiliser. Cet aménagement en assurant la liaison avec les chemins piétonniers améliorera la sécurité des usagers. Une placette de retournement au niveau du virage (au départ du Chemin du Champ du Devant) permettra aux bennes à ordures de pouvoir manœuvrer.



- III Les entreprises de la zone de Champ Fleuri II ont financé, en partie, des places de parking le long de la rue pour faciliter le stationnement de leurs clients.

- III En réponse à la demande de l'atelier protégé les Étains de la Fontaine, pour sécuriser les déplacements des employés, des passages protégés seront matérialisés dans la zone de l'Épine. ▶

les écoles

La direction de nos écoles est assurée par **Anne-Marie BROUARD**.

Effectifs école primaire :

109 enfants (109 en 2008-09)

CP	21	Florence Herlin
CE1	24	Sylvie Béasse
CE2	20	Guy Patoureau
CM1	24	Erwan Prigent
CM2	20	Anne Le Fur

Effectifs école maternelle :

47 enfants (53 en 2008-09)

PS	12	Anne-Marie Brouard
MS	19	et
GS	16	Claudette Pasteau

La décharge des enseignants est assurée par Joseph Moenner.

6 enfants de l'IME (Institut Médico-Educatif) de Parigné l'Évêque viennent chaque mardi déjeuner à la cantine avec nos enfants et poursuivre des activités l'après-midi avec des décloisonnements. La commune a mis à leur disposition une salle de classe pour la 3^e année.

Les services périscolaires sont assurés par le personnel communal. ▶



Pédibus de Saint-Pavace, ça repart, à partir du 5 novembre 2009.

Pour la troisième année scolaire, des parents bénévoles s'organisent pour accompagner les enfants à pied à l'école.

Adultes référents que vous pouvez contacter : Marianne Philippo, Stéphanie Delaite, Mélanie Fatou.

Tous les adultes volontaires pour accompagner les équipes sont les bienvenus pour les aider à faire fonctionner les 3 lignes.

les Garderies

Depuis septembre, la garderie a déménagé dans une nouvelle salle.

- Garderie maternelle et primaire du matin : de 7h45 à 8h40
- Garderie maternelle du soir : de 16h30 à 18h30
- Garderie primaire après étude : de 17h30 à 18h30 ▶

Effectifs

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VEND.
Maternelle matin	8	10	10	9
Primaire matin	9	7	6	6
Maternelle soir	11	12	11	9
Primaire après étude	10	5	10	3

le restaurant scolaire

Cette année scolaire, nous accueillons autant d'enfants dans notre restaurant scolaire que l'année précédente et il est préparé en moyenne 123 repas par jour.

Deux services de cantine sont mis en place comme les autres années. Les nouveaux horaires scolaires (8h50-11h50 et 13h30-16h30) sont appliqués depuis début septembre. ▶

les études surveillées

Nouveaux horaires de 16h30 à 17h30
La surveillance des études est assurée par un instituteur et un agent communal en fonction du nombre d'enfants inscrits (31 le lundi, 22 le mardi, 24 le jeudi et 23 le vendredi). ▶



Un espace d'information au service des retraités

Le **C.L.I.C.** (Centre Local d'Information et de Coordination) est un service gratuit ayant pour mission l'accueil, l'écoute, l'information des personnes âgées de plus de 60 ans et de leur entourage, sur tous les aspects de la vie quotidienne.

Une coordinatrice du CLIC vous renseigne sur :

• **les services au domicile :**

- tâches ménagères et aide à la personne
- le portage de repas, la téléassistance, le matériel...

• **les services d'un professionnel de santé**

- **l'amélioration et l'adaptation de l'habitat**
- **l'accès aux droits** (APA...), les aides financières
- **les démarches administratives à effectuer**
- **les structures d'accueil et d'hébergement**
 - les établissements
 - l'accueil familial agréé
- **la vie sociale et culturelle.**

La coordinatrice du CLIC vous conseille, vous oriente vers l'organisme compétent et propose également un accompagnement dans la réalisation de vos démarches.

Pour toutes demandes (aide à domicile, hospitalisation prévue, sortie d'hospitalisation, recherche de structures d'hébergement, projet d'adaptation du logement...), n'hésitez pas à rencontrer la coordinatrice du CLIC à son bureau ou sur rendez-vous à votre domicile.

Adressez-vous au :

CLIC Couronne Mancelle Nord Ouest
11, avenue François Cevert
72700 ALLONNES
Tél. 02 43 21 10 20



EAU

La qualité de l'eau est satisfaisante sur Saint-Pavace et tous les résultats d'analyses sont consultables en mairie.



QUELQUES ANIMATIONS

• Dans le square Anne de la Tour, la chorale Harmonia a offert aux palvinéens, le jour de la fête de la musique, un moment musical très apprécié que le duo de flûte et de violon a agréablement complété.

• La balade « le jardins à pas contés » du 28 juin a permis à une trentaine de personnes de découvrir, avec Anne Le Merdy, conteuse, accompagnée d'Evelyne Moinet, membre de la société d'étude et de protection de l'environnement, quelques jardins privés et squares de Saint-Pavace.

• La commune s'est souvenue qu'il y a 65 ans, le 9 août 1944, des troupes de la libération traversaient la Sarthe à Saint-Pavace. La cérémonie s'est déroulée sur la Promenade du Souvenir pour la Paix.

• Réception des nouveaux Palvinéens le 9 octobre : à la salle des loisirs, en présence de la municipalité, l'Accueil St Pavace a préparé un apéritif de bienvenue pour les nouveaux arrivants. ▶



CADASTRE

Le cadastre sur internet :

www.cadastre.gouv.fr

Depuis janvier 2008, il n'est plus besoin de se déplacer au service du cadastre ou en mairie pour consulter le plan cadastral et cela sur tout le territoire national.

Une simple connexion à internet sur le site www.cadastre.gouv.fr vous permet :

- d'éditer gratuitement des **extraits de plans**, documents nécessaires notamment dans le cadre des formalités liées à un dépôt de permis de construire ;
- d'effectuer en ligne et en toute sécurité des **commandes de feuilles de plan à grand format** (format A0) sur supports papier, plastique ou numérique (CD-Rom, DVD, téléchargements) avec un large choix de paiement des commandes. ▶



Dates à retenir

18 novembre 2009 à 19 h, salle des loisirs, remise des prix du fleurissement.

Passage du jury des maisons illuminées et décorées juste avant les vacances de Noël.

Vœux du Maire - 6 janvier 2010 à 19 h, salle des loisirs, tous les Palvinéens sont invités.



La grippe A et nos écoles communales

La commune suit avec attention l'évolution de la situation de l'épidémie de la grippe A et s'efforce de répondre aux recommandations gouvernementales.

Pour limiter le risque de contagion, des mesures ont été engagées dès la fin août.

Du matériel adapté a été mis en œuvre pour les enfants et le personnel. Ce dernier a reçu une information sur les mesures à appliquer pour limiter les risques de transmission.

Pour plus d'efficacité et limiter la contagion, nous vous incitons, dans votre vie familiale, à appliquer les conseils de prévention diffusés par le biais des différents spots publicitaires (TV, journaux...).



Site internet

Il est régulièrement mis à jour. Plus de 1000 visiteurs en septembre !

Une nouvelle rubrique « *vente ou location immobilière* » : n'hésitez pas à nous communiquer vos annonces, elles sont réservées aux particuliers de St Pavace.

Vous pouvez y consulter entre autre les actualités municipales et associatives, les comptes rendus des conseils municipaux et les coordonnées des acteurs économiques et associatifs

Vélo non éclairé = danger

Penser à nos enfants, agir avant l'accident

Un vélo en bon état, doté de tous les équipements indispensables, contribue à garantir votre sécurité ainsi que celles des autres usagers.

ÉQUIPEMENT DU VÉLO - OBLIGATOIRE

- deux freins, avant et arrière
- un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge (à mettre en marche dès que la visibilité devient insuffisante)
- un avertisseur sonore
- des catadioptres (dispositifs rétroréfléchissants) à l'arrière, de couleur rouge ; à l'avant de couleur blanche ; sur les côtés et les pédales, de couleur orange.



ligne

11



Marolles les Braults

Courgains
Dangeul
Conge sur Orne
Ballon
Mézières sous Ponthouin
St Mars sous Ballon
Souligné sous Ballon
Courcebœufs
Joué l'Abbé
Neuville sur Sarthe

Saint Pavace

Coulaines
Le Mans

Horaires
d'hiver

du 31 août 2009
au 3 juillet 2010

Les horaires des transports TIS sont à consulter sur :

www.lestis72.com

ou par téléphone au :

0 811 900 149

Pour les transports scolaires, consulter le site :

www.cg72.fr

III ZONE CHAMP FLEURI II

2 nouveaux artisans s'installent dans cette zone : Sanit Elec, plombier chauffagiste, et JM Mézanger, charpentier. Leurs constructions sont en cours d'édification.

III RUE DES CAILLÈRES ET ROUTE DE CHÊNE DE CŒUR

Plusieurs terrains constructibles ont été vendus sur la commune, ce qui amènera de nouveaux pavillonnés en 2010 et 2011.

III RAPPEL

Les édifications de clôtures sont soumises à déclaration préalable. Les piscines sont également soumises à déclaration préalable ou permis de construire suivant la taille du bassin.

Pour réduire la gêne du proche voisinage, pensez à l'isolation phonique de vos systèmes de pompage et de filtration. ▶



III LOTISSEMENT COMMUNAL « LE DOMAINE DU LAUZAI »

La commercialisation des 41 lots libres de constructeur a commencé (voir plan page 8). Le planning prévisionnel pour la viabilisation s'étale du 01/11/09 au 30/04/2010, les entreprises retenues, suite aux appels d'offres sont SACER, CEGELEC, ISS.

Les travaux seront suivis par le cabinet Dessin Conseil et Coordination, sous la maîtrise d'œuvre de Paysage Concept/Soderef.

Le prix de vente des terrains viabilisés a été fixé par le Conseil Municipal du 22 septembre 2009 à 135 € le m².

Les travaux de construction des pavillons (libres de constructeur) se dérouleront en 2010, 2011 et 2012.

Pour tous renseignements s'adresser en mairie aux heures d'ouverture :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi :
8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Mercredi de 8 h 30 à 12 h
Samedi de 10 h à 12 h sauf vacances scolaires.



Enquête

Nous envisageons de remplacer le bac à sable par une marelle dallée dans le square Anne de la Tour.

Merci de nous faire part de votre avis en mairie.



Liste électorale

III INSCRIPTIONS

Les personnes qui désirent se faire inscrire sur la liste électorale doivent le faire avant le **31 décembre 2009**.

Se munir du livret de famille ou d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



Rives de Sarthe CDC

III Une nouvelle fois, la semaine de Fun de la Toussaint propose des activités variées, avec une orientation culturelle (découverte des Musées du Mans et rallye historique dans la vieille ville, le Musée ferroviaire de la Transvap), complétée d'animations sportives. ▶



Lotissement communal Domaine du LAUZAI

41 lots viabilisés



pour tout renseignement
s'adresser à la **MAIRIE**
02 43 81 05 94

lot	Surface en m ²	SHON en m ²	Prix du lot à 135 €/m ²
1	954	382	128 790 €
2	697	279	94 095 €
3	513	205	69 255 €
4	453	181	61 155 €
5	517	207	69 795 €
6	545	218	73 575 €
7	560	224	75 600 €
8	543	217	73 305 €
9	812	325	109 620 €
10	523	209	70 605 €
11	535	214	72 225 €
12	579	232	78 165 €
13	696	278	93 960 €
14	558	223	75 330 €
15	568	227	76 680 €
16	860	344	116 100 €
17	765	306	103 275 €
18	790	316	106 650 €
19	687	275	92 745 €
20	622	249	83 970 €

lot	Surface en m ²	SHON en m ²	Prix du lot à 135 €/m ²
21	731	292	98 685 €
22	484	194	65 340 €
23	582	233	78 570 €
24	538	215	72 630 €
25	445	178	60 075 €
26	504	202	68 040 €
27	552	221	74 520 €
28	591	236	79 785 €
29	606	242	81 810 €
30	396	158	53 460 €
31	519	208	70 065 €
32	518	207	69 930 €
33	709	284	95 715 €
34	760	304	102 600 €
35	642	257	86 670 €
36	464	186	62 640 €
37	525	210	70 875 €
38	506	202	68 310 €
39	580	232	78 300 €
40	968	387	130 680 €
41	732	293	98 820 €